Compagnie des Archers Mâconnais

Complexe sportif de Champlevert

71000 MACON

**RAPPORT FINANCIER – Exercice 2021**

Présenté en assemblée générale à la Compagnie des Archers Mâconnais le samedi 15 janvier ????? 2022 par Anne Fouilloux et Philippe Roux – Rapport financier relatif à l’exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Tenue de la trésorerie : La trésorière rappelle que les livres comptables de la compagnie sont accessibles à tous sur simple demande.

Organisation générale :

Concernant l’organisation et le traitement des données, nous avons sollicité depuis janvier les services du logiciel CASICO fourni par le Comité Départemental Olympique de Saône et Loire. La version « on-line » nous permet de se libérer des archives et sauvegardes. Une assistance technique et comptable est très réactive.

De plus, Sophie Gainot s’est proposée comme vérificateur des comptes.

Et pour finir, nous travaillons en collaboration avec Philippe Roux, qui est le trésorier du COL pour le championnat de France Para Tir à l’Arc adapté.

Montant des avoirs de la compagnie au 31/12/2021 :

|  |  |
| --- | --- |
| **Soldes au 31/12/2021** | **Montant** |
| Crédit Agricole compte courant | 2 199,53€ |
| Crédit Agricole Livret | 31 109,74€ |
| Banque Populaire | 6 114,26€ |
| Caisse | 275,99€ |
| **Total** | **39 699,52 €** |

L’exercice est à l’équilibre avec un résultat de 1059.88€ (Recettes 58 217.57€ - Dépenses 57 157.69€), dont voici les principales familles :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **DEPENSES** |  | **RECETTES** |  |
| Fournitures archerie | 3 687,63 € | Recettes des concours | 4 934,00 € |
| Interventions BE | 5 008,00 € | Recettes de la buvette | 1 241,04 € |
| Achats divers | 3 990,88 € | Ventes aux membres | 2 760,55 € |
| Achats buvette | 2 644,08 € | Cours adultes | 300,00 € |
| Locations mobilières et immobilières | 5 131,19 € | Divers recettes | 706,63 € |
| Entretien mur et cibles | 530,61 € | Subventions | 32 180,50 € |
| Achats pour chevalets et cibles XXX2022 | 10 025,67 € | Prise de licences | 15 799,20 € |
| Frais de championnats/concours | 2 694,78 | Dons à la compagnie | 394,57€ |
| Licences | 8 311,45 € |  |  |
| Frais de formation pour dirigeants et entraineurs | 2 232,32 € |  |  |
| Provisions | 13 000,00 € |  |  |
| **TOTAL DÉPENSES** | **57 256,61 €** | **TOTAL RECETTES** | **58 316,49 €** |

En détail :

1. Dépenses :

* Les achats pour l’archerie (petit et gros matériel, kits) ont dépassé le montant budgété (3687.63€ pour 1525€ budgété)
* Interventions BE (C. Gauthé + E. Collaud) : rajout des cours du mercredi et jeudi après-midi (respectivement cours pour l’école d’arc et groupe de compétition du Sport Adapté), le tout financé par les subventions départementales (960€ du Département + 2000€ de l’ANS)
* Achats divers : baisse des factures Engie, suite à la faible utilisation de la salle, baisse également des frais bancaires (abonnement mensuel à 2.5€ au lieu de 11.50€ en 2021)
* Achats buvette : fortes dépenses car stock à refaire et sous-évalué dans le budget provisionnel
* Locations mobilières et immobilières : 5131.19€ : montant de l’aide matérielle de la Ville de Mâcon valorisée, avec une saisie en subvention qui rend l’opération neutre.
* Achats pour Chevalets pour 10025€ (5425€ budgété), soit un coût unitaire de 313.30€ (certains seront revendus à l’issu du championnat). Serais ce que nous avions sous estimé la dépense ???
* Avoir de 15€ (à la prise de licence, suite aux différents confinements) : 48 personnes en ont bénéficié, pour un montant total de 680€ (certains en ont fait don à la compagnie et nous les remercions).

1. Recettes
   1. Prise de licences : 16978,20€ perçu – 7556,45€ soit part club à 9421,75€. Ce résultat s’explique par les différentes licences possibles à la CAM, mais également par la difficulté d’analyse entre un exercice comptable sur une année calendaire (imposé par la FFTA) et des saisons sportives allant de sept à août.
   2. Baisse des recettes liées aux concours organisés par la compagnie : - 28%, -12% pour le 3D indoor, même constat pour la buvette en général : -38% (comparé au budget prévisionnel, qui a été établi en fonction des résultats de 2019)
2. Provisions
   1. Pour le bouquet provincial : 2000€
   2. Pour du matériel d’archerie à venir (livraison janvier, pour location d’arc et renouvellement arcs pour les cours) : 3000€
   3. Pour le championnat de France Para Tir à l’Arc adapté : 6000€
   4. Pour le stockage du matériel pour le CF : 2000€
3. Subventions :
   1. Ville de Mâcon : 9527.50€
      1. De fonctionnement : 2444€
      2. Pour les fluides (aide au chauffage) : 2047€
      3. Aide matérielle lors des concours, (passé en location mobilières et immobilières/subvention donc opération nulle) : 5036.5€
   2. ANS (Agence Nationale du Sport) : 5000€
      1. Développement de la pratique des jeunes et des adultes : 2200€
      2. Permettre à chacun d'atteindre son excellence : 2000
      3. Ethique et citoyenneté : 800€
   3. Fondation du Sport Français : 1000€ (aide liée à la pandémie)
   4. Subvention FDVA (Fonds d’Aide à la Vie Associative) : 3000€ (pour le fonctionnement
   5. Comité Régional de Tir à l’arc : Aide à la formation féminine : 135€
   6. Département 71 : 1960€
      1. Dispositif Sport pour tous : 960€
      2. Aide aux manifestations sportives : 500€
      3. Aide à l'organisation du Beursault 1er/3 oct : 150€
      4. Aide à l'organisation du 2\*18m 9/10oct : 350€
   7. Région Bourgogne - Franche Comté : 1558€
      1. Aide à la prise de licence pour les licenciés Sport Adapté : 1281€
      2. Aide à la prise de licence pour les licenciés Handisport : 277€ (Ces montants sont neutres car ces 2 subventions sont intégralement redistribuées aux licenciés. Cela correspond à la part de licence FFSA et FFH).
4. Sponsors privés : pour aider à l’organisation du championnat de France Para Tir à l’Arc adapté
   1. Fondation Alberici : 5000€
   2. Axa : 5000€

Les subventions représentent 55.20% du montant total des recettes ; les prises de licences 27.1% et les concours 10.5%. Je salue ici les nombreuses demandes de subventions émises par Gérard.

En conclusion, la gestion de la compagnie est très raisonnable, et nous pointons de manière trimestrielle les écarts avec le budget prévisionnel, qui reste notre base de travail sur l’année comptable.

Nous tenons à préciser que le budget prévisionnel du championnat de France Para Tir à l’Arc adapté est à l’équilibre et que l’organisation de ce dernier n’affectera pas les fonds propres de la compagnie.

Anne Fouilloux